



L'INCONTOURNABLE N° 89

Tél. 06 12 31 50 62 – 01 55 93 56 15



MESURES D'ECONOMIE A PLAINE COMMUNE DEBRAYAGE DU 29 JUIN 2016



MESURES D'ECONOMIE ENVISAGEES A PLAINE COMMUNE

Relevé d'échanges (Plaine Commune) avec les syndicats.

Réunion du 5 Juillet 2016

Présents : Plaine Commune : Patrick BRAOUEZEC – Sophie VALLY – Mélanie LAMANT - Martine FARGET - Elise LAUDE - Céline LETOREY
CGT : Mohamed MERAKCHI - Gildo VIEIRA LOPEZ – Valérie DENIS -
Théodoulitsa KOULOUMBRI.
CFDT : Matthieu FAYOLLE.
FO : Philippe GIRARD – Philippe HOCHEDÉZ

Cette réunion fait suite à la réunion du 27 juin et à la remise d'une pétition au Bureau territorial du 29 juin, et porte sur les mesures proposées dans le cadre des chantiers ouverts dans l'agenda social 2016.

- Introduction du Président et de la Vice-présidente sur le contexte des discussions et sur le fil conducteur des mesures qui se synthétisent autour des thèmes majeurs qui portent nos valeurs: la protection, la formation, la titularisation.
- Prise de parole de chaque organisation syndicale et demandes communes :
 - o suspension et abandon des trois mesures portant sur la prime d'installation, la récupération des jours fériés et les trois mois du congé retraite.
 - o un travail de fond participatif et transparent avec les agents et les organisations syndicales sur le budget, avec communication des documents.
- Proposition d'organisation d'une large concertation sur l'optimisation budgétaire permettant de recueillir les propositions des agents au cours du second semestre.
- Proposition de réfléchir également, dans le cadre de la politique d'action sociale, au rôle et aux moyens dévolus au CASC.
- Proposition et engagement, en fonction des pistes qui pourraient résulter de cette consultation, de revenir sur la question des jours de congés pré-retraite.
- Proposition d'établissement d'un protocole actant les résultats des travaux et le calendrier à venir.

- Le 6 Septembre, séance du Comité Technique.
- Le 20 Septembre, Mélanie LAMANT, DGS, rencontrera les syndicats.
- Le 20 Septembre ou le 16 octobre, Conseil de Territoire.

A NOTER : Réunion d'Informations Syndicales, pour l'ensemble du Personnel, le 27 Septembre prochain de 9h à 12h au Siège de Plaine Commune. **L'Intersyndicale FO / CGT / CFDT.**

CE QUE FORCE OUVRIERE A DIT AU PRESIDENT

Le syndicat FO : << Sur la suppression de la prime d'installation :
Elle a toujours été versée à Plaine Commune. Le syndicat FO considère qu'il s'agit d'un acquis.

Ce n'est pas l'augmentation dérisoire du point d'indice et la modification des grilles indiciaires qui changent quoi que ce soit !

Concernant l'augmentation du point d'indice, par mois, ça correspond à un poulet fermier de 1kg200 en promotion.

Enfin, c'est quand même la PRIME de BIENVENUE que Plaine Commune veut supprimer !!!

Sur la suppression des jours de fin de carrière :

Le syndicat FO considère que c'est ajouter une couche à la dernière réforme des retraites qui a fait reculer l'âge de départ en retraite.

Par ailleurs, en général, vous remerciez les agents lorsqu'ils partent en retraite.

Cette mesure est plutôt un NON REMERCIEMENT...

Il y avait le + Communautaire, aujourd'hui, il y aurait le -Territorial ?

Sur la suppression de la récupération de certains jours fériés :

Pensez-vous sérieusement que les salariés ont assez de temps pour profiter de leurs enfants, pour les loisirs, pour la Culture, pour voyager, enfin, pour profiter de la vie tout simplement !? La réponse est NON bien sûr !!!

Par ailleurs, la France n'est pas la mieux lotie en matière de jours fériés, chômés et payés, sans pour autant avoir moins de jours de congé. C'est bien pourquoi, une des revendications de FORCE OUVRIERE est la semaine de 32h.

CONCERNANT LES ECONOMIES A REALISER. Les syndicats peuvent faire des propositions.

Pour toutes ces raisons, le syndicat FO exige l'abandon de ces mesures d'économie, envisagées par Plaine Commune. >>.

Le syndicat FO, Libre et Indépendant

**Le syndicat Force Ouvrière souhaite un Véritable Dialogue Social.
Le syndicat Force Ouvrière s'est battu pour le + Communautaire, il se battra pour le +Territorial !!!**

RECAPITULATIF (TABLEAU PLAINE COMMUNE)

Mesures	Calendrier et proposition initiale	Calendrier proposé le 5 juillet 2016
<p>Renforcement de la politique sociale. Augmentation de la participation Employeur. Prévoyance : augmentation de la participation employeur de 50 à 60%. Mutuelle : augmentation de la participation employeur de 5 euros pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 382. Cela revient à créer trois tranches au lieu de deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Indice majoré inférieur à 382 : participation à 25€ + 5€ par enfant ○ Indice entre 382 et 473 : participation à 20€ + 5€ par enfant ○ Indice supérieur à 473 : participation à 15€ + 5€ par enfant 	<p>A partir du 1^{er} janvier 2017</p> <p>Prévoyance : pas de changement : 50% Mutuelle : + 5% mais sans changement d'indice</p>	<p>Mise en place dès le vote de la délibération par le conseil de territoire : octobre ou novembre 2016.</p>
<p>Renforcement des actions engagées en faveur du maintien dans l'emploi, et de l'accueil des agents en situation de handicap</p>	<p>Etude préalable à Une convention FPIPHFP en cours</p>	<p>Etude préalable à une convention FPIPHFP en cours.</p>
<p>Formation : Préservation du budget livret de la formation</p>	<p>2^e semestre 2016</p>	<p>2^e semestre 2016</p>
<p>Suppression de la récupération des jours fériés qui tombent un jour non travaillé, à l'exception des jours fériés tombant un jour fixe (lundi).</p>	<p>A partir du 1^{er} janvier 2017 Suppression de la récupération de tous les jours fériés</p>	<p>A partir du 1^{er} janvier 2017</p>
<p>Suppression des jours pré-retraite</p> <p>Progression :</p> <p>1^{er} année : 3 jours par année d'ancienneté dans la limite de 2 mois 2^e année : 3 jours par année, et le plafond serait porté à 1 mois 3^e année : suppression totale</p>	<p>A partir du 1^{er} janvier 2017</p>	<p>A partir du 1^{er} Septembre 2017 (permet aux agents de bénéficier pour leur retraite des revalorisations issues des revalorisations salariales (PPCR).</p>
<p>Suppression de la prime d'installation</p>	<p>A partir du 1^{er} octobre 2016</p>	<p>A partir du 1^{er} janvier 2017</p>